

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL 09 avril 2013
--

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Madame Mylène DE GASPERI

Messieurs Frédéric ENSELME, Philippe LEBEAU, Michel DOREY, Jean du PARC, Guy WITTIG, Gilbert RENEVIER et Pierre OLIVIER.

Absents Excusés : Messieurs Pierre MAYOL et Michel GUILLEMOT.

Secrétaire de séance : Frédéric ENSELME.

Date de convocation : 03/04/2013

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2013 dont la balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	192 376,67 €	84 537,67 €
Recettes nettes	153 528,00 €	84 537,67 €
Excédent reporté 2011	143 792,54 €	115 597,66 €
Recettes totales	297 320,54 €	200 135,33 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif 2012, dont la balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	119 512,61 €	70 051,44 €
Recettes nettes	158 796,19 €	126 104,88 €
Excédent reporté 2010	104 508,96 €	59 544,22 €
Recettes totales	263 305,15 €	185 649,10 €
Excédent de clôture 2012	143 792,54 €	115 597,66 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire se retire et Monsieur Michel DOREY fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- **approuve** à l'unanimité, le Compte Administratif 2012
- **décide** l'affectation des résultats 2012 comme suit :
 - o **l'excédent de fonctionnement 2012 de 143 792,54 euros** est reporté **au compte 002 Excédent reporté Recette de Fonctionnement** du budget primitif 2013
 - o **L'excédent d'investissement 2012 de 115 597,66 euros** est reporté **dans son intégralité au compte 001 excédent reporté recettes d'Investissement** du budget primitif 2013.

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le Compte de Gestion 2012 dressé par Madame le Percepteur de Dijon Banlieue, et en tout point conforme avec le Compte Administratif 2012 et la comptabilité administrative de la commune.

Les membres de conseil approuvent le Compte de Gestion 2012 à l'unanimité.

TAXES DIRECTES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2013

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident le maintien des taux d'imposition pour 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation ➤ 1.65%
- Taxe foncière (bâti) ➤ 3.99%
- Taxe foncière (non bâti) ➤ 13.22%

Remboursement concession cimetière

Suite à la demande, en date du 25 février 2013, de Madame Marie-France DEHER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de la reprise de la concession de cimetière n° 58, achetée par Madame Marie-France DEHER le 07/12/2000
- décident du remboursement de la valeur de la concession, à savoir 152 euros à Madame Marie-France DEHER,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relevant de ce dossier.

CONTRAT D'ENTRETIEN

Séverine LUDWIG, agent de la commune, a sollicité la commune et le CDG 21, afin de passer de 19 heures de travail hebdomadaire à 8 heures.

Dans le cadre de cette réduction d'horaires, une consultation a été lancée auprès d'entreprises d'espaces verts. Monsieur Pierre OLIVIER, ne prenant pas part au débat et au vote, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise d'espaces verts Mathieu OLIVIER, d'un montant de 7 290 euros H.T., pour les travaux suivants :

- Tonte et débroussaillage
- Tailles des parterres
- Taille des haies

TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau de voirie communale transmis par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Pour copie conforme,
Le Maire, Ludovic ROCHETTE